

Monsieur le Maire Christian BERKESSE

Mairie de la Colle sur Loup  
Chemin du Canadel  
06480 La Colle sur Loup

La Colle sur Loup, le 19 Mars 2011

Objet : Questions posées concernant la Future Ecole située au quartier des Campons

Monsieur le Maire,

L'AVEC a constitué un nouveau bureau lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2011 dans la continuité de ses statuts d'association fondée à La Colle il y a plus de 25 ans. L'AVEC veut donc poursuivre son objectif de préservation de la qualité de la vie et de l'environnement à La Colle sur Loup.

Nous tenons à réaffirmer que l'association n'a pas de vocation politique, car nous souhaitons qu'elle soit ouverte à tous ceux désirant collaborer constructivement aux projets de la commune, en concertation avec les riverains concernés ainsi que les élus et services municipaux. Nous sommes en rapport avec les représentants des quartiers, souhaitons être force de propositions citoyennes, et sollicitons aujourd'hui votre bienveillance pour les recevoir et en débattre sereinement avec nos représentants.

Car en effet, l'arrivée du PLU, en réponse aux nouvelles exigences de protection de l'environnement et de densification urbaine, autorise le développement de nombreux projets publics et privés, qui font débat et qui ont donc particulièrement éveillé notre attention. La révision nécessaire du PLU nous semble être une opportunité à ne pas manquer pour créer, si vous l'entendez, un lien privilégié avec notre association donnant lieu à une concertation gagnante pour tous. Nous comptons aborder différents sujets de qualité de vie et d'environnement lors de cette révision, qui vient précisément de débiter.

Parmi les projets en cours, nous nous saisissons aujourd'hui en particulier de celui de la future école primaire et maternelle située quartiers du Béal et des Campons au sud du village dans la vallée de l'Escours, sur l'axe de Villeneuve-Loubet. Nous soutenons la création de cette future école dans une logique compréhensible de transfert des classes de bâtiments préfabriqués à l'école Lanza et de rapprochement scolaire des habitants dans le bassin sud du village. Ce projet s'inscrit effectivement avec des objectifs de qualité de vie et d'environnement.

Nous avons donc assisté à votre séance d'information en présence de l'architecte du projet, et vous remercions d'avoir ensuite participé le 13 décembre 2010 à un premier débat que nous avons organisé sur l'école et son impact dans le quartier. Des inquiétudes légitimes y ont été exprimées concernant notamment les risques de circulation sur les chemins ainsi que l'aggravation potentielle des inondations récurrentes dans ce quartier. Nous avons été étonnés de constater lors de cette séance que les études d'impact sur l'environnement n'étaient pas suffisamment avancées pour être communiquées, alors qu'il nous semble qu'elles auraient dû être logiquement préliminaires au lancement même du concours d'architecture et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la nouvelle école.

Après mûre réflexion, nous avons enfin organisé le 12 mars dernier une nouvelle séance publique d'information et de débat, où nous avons présenté la situation globale à notre connaissance, nos observations, nos propositions



et nos attentes. Suite à ces échanges et aux nombreux contacts pris avec les Collois -en particulier les riverains- nous vous livrons aujourd'hui les principaux questionnements évoqués:

- 1. Voiries, Accès et Circulations :** Vous avez annoncé que les circulations et accès étaient à l'étude. Nous demandons une présentation des aménagements de voirie (élargissements, chemins piétons et trottoirs, dépose-minute, rond-point, réorientation des chemins, ...) ainsi que leur planning de réalisation (Q1). Il nous paraît important du point de vue environnemental qu'une stratégie d'accès piétonnier soit soutenue, et qu'en conséquence des dimensionnements de cheminement (permettant notamment le croisement de poussettes pour la maternelle) et des protections adaptées soient prévus. Il nous semble évident que ces voiries soient aménagées par sécurité avant l'ouverture de l'école.
- 2. Eaux Pluviales de l'Escours et Stationnement:** Il est prévu un stationnement à 150 mètres de l'école sur le terrain de retenue des eaux pluviales du Chemin de l'Escours. Dans ce cas, nous demandons une présentation du projet d'aménagement complet de ce terrain, ainsi que son agenda de réalisation (Q2). Cette réalisation incluse dans un autre programme devrait être concomitante à l'ouverture de l'école pour une sécurisation du transport (voitures et bus) et une limitation attendue depuis des décennies des inondations du quartier conséquentes aux constructions incontrôlées en amont, à l'origine même de la création de l'AVEC.
- 3. Eaux Pluviales des Campons:** Le quartier est régulièrement inondé, et le terrain choisi pour l'école est le plus humide du vallon, au point que les anciens y plantaient des épinards connus pour pousser dans l'eau. Ces eaux du terrain de l'école doivent donc être drainées et évacuées sans aggraver la situation existante, déjà difficile. Nous demandons la présentation des aménagements et canalisations prévus pour l'évacuation des eaux du terrain de l'école sur le canal du Béal, indépendant par ailleurs du réservoir sur l'Escours (Q3).
- 4. Eaux Usées des Campons:** Lors de fortes pluies, le réseau des eaux usées dans le quartier est systématiquement saturé et déborde sur les chemins. Nous sommes conscients que certains riverains déversent leurs eaux pluviales dans les évacuations des eaux usées, et même inversement. Quelles études ont été faites sur cette problématique et quelles solutions ont été envisagées pour remédier progressivement à ce problème et éviter des débordements malodorants comme cela se passe aujourd'hui sur les chemins de la future école ? (Q4)
- 5. Cuisine Centrale et Surfaces Sportives:** La nouvelle école incorpore une cuisine centrale dimensionnée pour préparer plus de 1.000 repas par jour, à la fois pour les écoles et pour les services sociaux municipaux. Cette cuisine est demandée par les petits et grands Collois, et par l'AVEC pour améliorer la qualité des repas et de la vie de nos enfants.  
Elle induit cependant une activité dense tout au long de l'année, notamment par la circulation et l'attente de camions aux heures de distribution immédiatement sous les fenêtres des classes dans le plan proposé. Quelles précautions (contre ces circulations, les risques d'odeurs, de fumées de cuisine, d'échappements, de bruits, ...) seraient prises à l'égard des écoliers et des riverains limitrophes ? (Q5)  
Nous constatons que cette nouvelle école deviendra la plus importante du village avec ses 11 classes (8 primaires et 3 maternelles), sachant qu'il en restera 8 ou 9 primaires à l'école Lanza après le transfert, pour seulement 7 (5 primaires et 2 maternelles) à l'école Teisseire. Nous ne comprenons pas qu'un terrain de sport de 200 m<sup>2</sup> soit présenté dans ce projet, alors qu'un terrain multisports de près de 600 m<sup>2</sup> existe à l'école Teisseire, pourtant plus petite, et que l'école Lanza profite, elle, du stade municipal, de la salle polyvalente et de la piscine municipale, situés juste en face.  
La cuisine centrale occupe à notre connaissance près de 400 m<sup>2</sup> de bâti et nécessite un chemin d'accès traversant tout le terrain en longueur, des quais de manœuvre et un ascenseur; dans l'ensemble, la cuisine centrale monopolise une énorme proportion du terrain qui nous semble déjà petit pour y implanter les besoins de cette école, si l'on tient compte en particulier des surfaces sportives nécessaires. Nous répétons que l'AVEC souhaite qu'une cuisine centrale pour La Colle se réalise, mais pas au détriment de la qualité scolaire et sportive des enfants. Le déplacement de la cuisine libérerait une place utile et contribuerait à améliorer significativement la qualité de vie des écoliers et des riverains, qui pourraient aussi profiter d'un terrain de sport de proximité.



Nous comprenons qu'il est difficile de remettre en cause cette cuisine et le terrain de sports définis initialement dans votre cahier des charges, mais nous vous invitons à réfléchir avec nous à une alternative pour les raisons évoquées et qui pourrait même s'avérer plus économe que la situation actuelle. En effet, nous avons constaté que l'insertion souterraine du parking et de la cuisine nécessite un cuvelage coûteux et contre-indiqué dans cette zone plus qu'humide, et qu'il serait possible d'en faire l'économie en transplantant cette cuisine sur un terrain plus propice.

N'y a-t-il pas un site plus adapté dans la commune pour accueillir cette cuisine « centrale » ? (Q6)

Par ailleurs, votre propre Règlement d'Urbanisme détermine les conditions applicables aux zones UC correspondant au quartier où l'école est accueillie. Il y est précisé dans l'article UC1 que les occupations industrielles sont interdites, ainsi que celles qui sont commerciales ou artisanales, sauf exception de l'article UC 2.3 si leur SHON est inférieur à 100 m<sup>2</sup> et qu'aucune nuisance ne soit incompatible avec le caractère résidentiel dominant de la zone. Les exceptions de l'article 2.5 pour installations nécessaires au service public et d'intérêt collectif ne s'appliquent pas à l'article UC1. Cette cuisine centrale est-elle donc compatible avec votre Règlement d'Urbanisme et le PLU ? (Q7)

Nous souhaitons être constructifs dans notre démarche pour que cette cuisine centrale se réalise. Comme pistes alternatives, la zone UZ sur la pénétrante en direction de Cagnes-sur-Mer n'est-elle pas recommandée par le PADD et le SCoT pour ce genre d'activité ? (Q8) Par ailleurs, n'y a-t-il pas aussi d'autres besoins de déplacement d'activités du village vers cette zone UZ, ce qui permettrait de résoudre plusieurs problèmes à la fois ? (Q9)

6. **Ramassage et Carte scolaire** : Tenant compte de la densification immobilière autorisée par le PLU ainsi que les constructions sociales envisagées et commencées, la population est en augmentation constante, et le village devrait accueillir plusieurs milliers de nouveaux habitants dans les prochaines décennies.

Quelle est la limite de zonage du village concernée par la nouvelle école ? (Q11) Y aura-t-il toujours un ramassage scolaire de prévu, tenant compte des distances et de l'escarpement des chemins ? (Q12) Quelles sont les évolutions envisagées des bâtiments et des surfaces aux écoles Lanza et Brusquet après le transfert des classes à la nouvelle école ? (Q13) Quelles sont les solutions envisagées à terme pour accueillir les enfants des nouveaux habitants ? (Q14)

7. **Orientations du PADD** : L'implantation de cette future école dans la partie sud du village en direction de Villeneuve-Loubet fait partie d'un « pôle de services publics et de proximité » indiqué au PADD. Ce pôle créera de facto un nouveau centre dans le quartier sud du village, concernant quand même près de 3.000 habitants, pouvant effectivement s'attendre à des espaces publics et de loisirs, des petits commerces ou des services de santé. N'est ce pas une occasion à saisir pour réfléchir à la mise en place progressive des orientations du PADD dans cette partie du village ? (Q15) Quels pourraient être les différents développements autour du parking proposé pour l'école sur le réservoir de rétention de l'Escours ? (Q16) Quels seraient ces services de proximité utiles pour augmenter la qualité de vie du quartier ? (Q17) Où se trouverait par ailleurs la « Porte » du Village absente au PADD dans la direction de Villeneuve Loubet ? (Q18) Que dire enfin de l'aménagement du splendide Parc du Loup accessible par le chemin de la Luona qu'emprunteront notamment les futurs écoliers en classe verte ? (Q19)

8. **Phasage Complet des Travaux** : Il nous semble nécessaire de coordonner l'organisation de l'ensemble des travaux pour et autour de l'école en concertation avec les riverains. Il s'agit en effet de réaliser au minimum et à même échéance les travaux de l'école, des accès et du réservoir/parking sur l'Escours dans un quartier résidentiel à l'étroit et soumis à des débordements pluvieux. Comment envisagez-vous le phasage et le financement de l'ensemble des travaux concomitants à la nouvelle école ? (Q20)

Pour apporter une réponse à chacune de ces vingt questions, nous souhaitons un dialogue ouvert et constructif avec les équipes municipales en charge de ce projet de future école, tenant compte du fait que cette réalisation va bouleverser l'environnement et le calme du quartier ainsi que modifier les habitudes de tous les parents d'élèves concernés par le transfert de leurs enfants depuis les écoles de Lanza et du Brusquet.



Vous avez déclaré que le permis de construire de l'école était à l'instruction, et même annoncé un objectif d'ouverture en Septembre 2012. Nous apprécions cette dynamique face à l'ampleur des travaux, en particulier s'ils comprennent non seulement l'école mais aussi les accès et le parking sur le réservoir tampon de l'Escours. Dans notre volonté citoyenne, nous respectons profondément la responsabilité de votre mandat municipal et reconnaissons votre volonté de communiquer sur le sujet de la nouvelle école. Pourtant, information n'est pas concertation. Vous pouvez vous en apercevoir par la liste des vingt questions légitimement déposées dans ce courrier. Pour donner le temps de cette concertation qui n'a pas suffisamment eu lieu ni avec les riverains, ni avec les parents d'élèves et ni même encore avec les instituteurs, nous demandons à ce que l'instruction du permis de construire soit temporairement suspendue afin d'y apporter tous les amendements nécessaires et retenus ensemble, même si cela doit retarder l'ouverture d'une rentrée scolaire - sans que manifestement cela porte conséquence aux exigences de scolarité puisqu'il s'agit de transfert de classes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous sollicitons rapidement un entretien avec vous pour commenter nos questions, recevoir les premières réponses, et établir un calendrier de rencontres avec vos services pour les questions qui seront en attente ou en discussion. Nous pourrions ainsi communiquer ces réponses à nos adhérents avec votre accord, rassurer les riverains concernés et démontrer que bâtir en concertation un avenir serein pour la commune et ses citoyens est possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression sincère de nos salutations respectueuses.

Le Président de l'AVEC et son bureau,

Une copie de cette lettre est aussi envoyée à L. Luca (Député des A.M.), E. Ciotti (Président du Conseil Général), F. Lamy (Préfet des A.M.), C. Serra (Sous-Préfet de Grasse), P. Jourdan & C. Ripoll (Inspection Académique des A.M. et de Vence), S. Bibet (Directeur d'aménagement, CASA), G. Garelli et P. Hely (Conseil Municipal).

